

Délibération 2020/39

L'an deux mil vingt, le 10 décembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis à la cantine de l'ancienne école d'Antigny, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} décembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 14			
Présents : 12			
Votants : 13			
Votes	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Cynthia SERRAZ, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Mme Sylviane TESSIER, Mme Violaine NEUVY, M. Vincent CERISIER, M. Thierry SOYER, Mme Noémie CHARTRIN, M. Alexandre CHABAUTY, M. Alexandre CHASSAT, Mme Caroline DHYEVRE.

Étaient excusés : M. Aurélien THABUTEAU.

Étaient absents : Mme Emmanuelle BÉAUR.

Procurations : M. Aurélien THABUTEAU donne procuration à Mme Noémie CHARTRIN.

Kelly LAFORGE a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Délibération fixant le tableau des effectifs des emplois permanents

M. le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition du Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1. APPROUVE le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 01/02/2021 comme suit :

Service	Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants
Administratif	Administrative	Adjoint administratif	Responsable Agence Postale / Agent administratif	27h		1	
Administratif	Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Secrétaire de mairie	35h	Oui	1	
Ateliers municipaux	Technique	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	35h		1	
Ateliers municipaux	Technique	Adjoint technique	Agent technique polyvalent	35h		1	
Ateliers municipaux	Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Agent technique polyvalent	35h			1
Divers	Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	ATSEM	34h		1	

2. PRECISE que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la commune d'Antigny sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

3. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Vincent LAUER,
Maire de la commune d'Antigny



Le Maire,

Vincent LAUER